

Tav. LXVI. Della Cornice dell'Or-
dine CORINTIO del PALLA-
DIO.

Le Projetture , e le Altezze di tutte
le Parti , e de' Membri di essa Cor-
nice si hanno dalli Numeri.

Le Altezze del Capitello sono poste
come le ha prescritte l'Autore.

La distanza , e la Larghezza de' Modi-
gioni della Cornice ho poste nel
Soffitto della medesima , con tal re-
gola , che uno di essi debba porsi a
perpendicolo con la metà del Capi-
tello , e della Colonna rispettiva-
mente .

Pl. LXVI. De la Corniche de l'Ordre
CORINTHIEN de PALLA-
DIO.

Les Projéctures & les Hauteurs de toutes
les Parties & des Membres de la dite
Corniche sont indiquées par les Nombres.
Les Hauteurs du Chapiteau sont placées
selon la loi donnée par l'Auteur.

L'éloignement & la Largeur des Modil-
lons de la Corniche sont placez au
Soffite de la même Corniche avec une
telle règle que un d'eux doit être po-
sé perpendiculairement avec la moitié
du Chapiteau & de la Colonne respe-
ctivement.

